DACD
Partenaire · Chimie · Innovation

DA 1902/1

FICHE TECHNIQUE

FRUTTI

DÉTERGENT BACTÉRICIDE ET FONGICIDE
SPÉCIAL RUES ET PLACES PIÉTONNES
CONFORME À LA NORME EUROPÉENNE E.N. 1040 POUR L'ACTIVITÉ BACTÉRICIDE
CONFORME À LA NORME EUROPÉENNE E.N. 1275 POUR L'ACTIVITÉ FONGICIDE
QUALITÉ ALIMENTAIRE

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

État : liquide
Densité : 1 +/- 0,02
Odeur : fraise
Couleur : rose
pH : 8,5 +/- 0,5
Point éclair : sans

Composé actif biocide :
Composés de l'ion ammonium quaternaire, Benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures : 10,64 gr/Kg

PROPRIÉTÉS

FRUTTI est un détergent très peu moussant, renfermant un bactéricide puissant qui désodorise et assainit l'air ambiant.

Avantages : sa formulation hautement concentrée en parfum lui garantit après application, une désodorisation et un assainissement de l'air durable en laissant une odeur saine et agréable de fraise pendant plusieurs heures. Sa mousse contrôlée et adaptée permet une utilisation en autolaveuse, sans risque de générer une mousse difficilement éliminable.

Domaines d'utilisation : ce produit s'utilise pour le nettoyage, la désodorisation et la désinfection de sols, locaux, surfaces et, plus spécialement : les rues piétonnes, les places de marché, les parkings, les containers à déchets, etc...

Alimentarité : FRUTTI est conforme à l'arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 8 septembre 1999 concernant les produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact avec les denrées alimentaires.

Utilisation de **FRUTTI** suivant le tableau indiqué ci-dessous

APPLICATIONS	DILUTIONS SELON ENCRASSEMENT	MODE D'EMPLOI
Nettoyage, désodorisation avec effet bactéricide.	1 % dans de l'eau.	S'applique à la serpillière, à l'éponge, en auto-laveuse. Temps de contact : 5 minutes.
Nettoyage, désodorisation avec effet fongicide.	3 % dans de l'eau.	S'applique à la serpillière, à l'éponge, en auto-laveuse. Temps de contact : 15 minutes.
Destruction d'odeurs avec effet bactéricide et fongicide.	3 % dans de l'eau, soit 1,5 Litre pour 40 Litres d'eau.	En pulvérisation, aspersion ou balayeuse de voirie.
Effet odoriférant.	De 0,05 % à 0,2 % dans de l'eau, soit 1 Litre pour 500 à 2000 Litres d'eau.	Utilisation en pulvérisation, aspersion ou balayeuse de voirie.

Unité de Recherches et de Fabrication
125 rue du Royans, Zone d'activités Mathias - 26320 St-Marcel-lès-Valence
Tél: 04 75 58 80 10 - Fax : 04 75 58 74 46
e-mail : contact@dacd.com - site web : www.dacd.com
S.A.S au capital de 1 500 000 € - R.C.S. Lyon - SIREN 453 231 565 - APE 4671Z
N° Intracommunautaire FR 20 453 231 565 - Siège Social, Vaulx-en-Velin (69).
10/2016

Recommandations : après application sur du matériel ayant un contact alimentaire, effectuer obligatoirement un rinçage à l'eau potable. Température maximum d'utilisation : 80°C. En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Biodégradabilité : les agents de surface non ioniques présents dans la formulation sont conformes au règlement CE n°648/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents : biodégradabilité primaire au moins de 80 %; biodégradabilité finale (minéralisation) au moins de 60 %.

Activité bactériologique :

FRUTTI est conforme à la norme E.N. 1040 pour l'activité désinfectante bactéricide pour un temps de contact de 5 minutes à la concentration de 1 % et à la norme E.N. 1275 pour l'activité désinfectante fongicide pour une temps de contact de 15 minutes à la concentration de 3 %.

Conformément à l'arrêté du 19 mai 2004 relatif au contrôle de la mise sur le marché des substances actives biocides, ne pas réutiliser l'emballage. Consulter les instructions portées dans la fiche de données de sécurité pour son élimination. La date de péremption de 3 ans est portée sur chaque étiquette. Produit strictement réservé à un usage professionnel. Type de produit : TP 2 (désinfectants et produits algicides non destinés à l'application sur des êtres humains ou des animaux); TP 4 (désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux).

D.A.C.D. ne peut avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. D.A.C.D. n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier. Les informations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque cas déterminé.

Solutions et Produits pour la Maintenance, les Traitements et l'Hygiène
Unité de Recherches et de Fabrication
125 rue du Royans, Zone d'activités Mathias - 26320 St-Marcel-lès-Valence
Tél: 04 75 58 80 10 - Fax : 04 75 58 74 46
e-mail : contact@dacd.com - site web : www.dacd.com
S.A.S au capital de 1 500 000 € - R.C.S. Lyon - SIREN 453 231 565 - APE 4671Z
N° Intracommunautaire FR 20 453 231 565 - Siège Social, Vaulx-en-Velin (69).